

Soutenir l'activité de Cham Sem

Déduction fiscale

Vous recevrez en début d'année un reçu fiscal pour déduction de vos impôts : les dons sont déductibles à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers, et pour une entreprise : à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire.

Merci de nous retourner cette page remplie, à l'exception de la dernière partie destinée à votre banque.
Par courrier : Art'Tibet - Cham Sem : 39 avenue de la République 34700 LODEVE
Ou par e-mail : tibet_chamsem@yahoo.fr

Vos coordonnées

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Tél :
e-mail :

Dons

Faire un don par chèque à :
Art'Tibet - Cham Sem : 39 avenue de la République 34700 LODEVE

Faire un virement bancaire ponctuel
 mensuel

■ Montant du virement : ■ Date de début des virements : / /

Parrainages

Je désire parrainer Un enfant
 Une religieuse
 Je vous laisse le soin de choisir pour moi

Document à transmettre à votre agence pour effectuer un virement ponctuel ou mensuel



Madame, Monsieur,

Par le débit de mon compte n° en votre établissement, je, soussigné
Mme, Melle, Mr (rayer les mentions inutiles) souhaite mettre en place
un virement ponctuel ou mensuel (rayer la mention inutile) d'un montant de €
au crédit du compte de l'association Art'Tibet dont références ci-après :

Banque Barclays de Levallois-Perret

Code banque : 30588 Code guichet : 61065 Compte n° 85676350801 Clé RIB : 28

à compter du : / /

Je pourrai suspendre ce virement par une simple lettre dès que je le souhaiterai.

En vous remerciant,

Signature :

Date : / /